2e. ANNÉE, No. 32. MANITOBA. SAMEDI, 15 MARS, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'etage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprime et publie par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 15 MARS, 1873. Redige par un Comité de Collaborateurs.

VARIETES.

Entre compagnons de voyage qui se rappellent leurs mutuelles fredaines de jeunesse:

— Te rappelle-tu l'histoire de la douzaine d'huitre, hein?

— Parbleu! j'en étais.

∴

— Un ministre qui avait oublié ses notes, un dimanche matin s'en excusa auprès de ses auditeurs en disant: «Ce matin, je compterai sur Dieu pour ce que j'ai à dire; mais cette après midi je serai mieux préparé.

∴

— Il y a deux sortes de gens dans le monde qui se donnent du mal pour rien: c'est celui qui veut avoir le dernier mot avec sa femme; et celui qui, ayant eu le dernier mot, veut lui faire confesser qu'elle a tort.

∴

A la correctionnelle:

Un pick-pocket de la pire espèce est introduit:

Le président adresse les questions d'usage:

— Prevenu, qu'est ce que vous faites?

— Mon président, tantôt le mouchoir, tantôt le porte monnaie. Enfin, je fais un peu de tout.

∴

Calino était devenu valet de pied de madame ***. Au premier de l'an, madame *** sortit pour faire des visites. Au moment de monter en voiture, elle ordonna à Calino d'aller prendre sur la table du salon un paquet de cartes qu'elle avait oublié, et lui recommanda ensuite d'en deposer une chez le concierge de chacune des maisons où la voiture s'arrêterait.

Au bout d'une heure de course, madame *** demande à Calino combien il lui reste de cartes.

— Deux seulement, répond Calino, le valet de carreau et l'as de trèfle.

Madame *** n'eut pas le courage de congédier Calino.

∴

— En parlant des inondations en Italie, le *Courrier de Milano* du 3 dit que jamais on ne vit pareil cataclysme à celui de Palazzole. Le tiers de la ville qui comptait 9,000 âme, et surtout les quartiers de la Guardia et Fium Grande ont été dévastés par l'ouragan le plus affreux. Là où était des rues et des maisons, il n'existe plus que des monceaux de ruines et de cadavres épars au milieu des décombres. Plusieurs édifices publics ont été renversés. Les habitants qui ont eu la vie sauvé dans cette horrible tourmente sont en proie à la plus navrante douleur. Plus de mille familles sont dans le dénûment le plus complet. Trente-deux personnes ont été tuées et dix blessées.

On ne peut pas, dit l'*Opinione*, se faire une idée des désastres du district de Mirandola. Encore bien que les eaux laissent, il y a des maisons qui s'écroulent; 7,000 personne ont emigré. La municipalité en a recueilli; elle en secourt 2,000. La misere est affreuse.

— On lit dans l'*Union* de Paris du 30 décembre.

«L'affaire de la démission de M. de Bourgoing forme comme un petit drame politico-diplomatique Nous en connaissons tous les détails; ils sont de nature à intéresser nos lecteurs.

»Avant tout, répétons une fois de plus qu'il n'est pas question de mésintelligence ou d'incompatibilité d'humeur entre les deux représentant du gouvernement français à Rome, mais que les faits sont nés de la politique de M. Thiers.

»M de Bourgoing repond par sa démission à l'injonction d'exécuter les instructions relatives à l'*Orénoque*. Elle est acceptée, et notre gouvernement croyant faire de la conciliation, décide que les marins de la frégate ne seront présentés ni au Saint-Père ni à Victor-Emmanuel.

»Le cardinal secrétaire d'Etat, après avoir pris les ordres du Pape, fait savoir à notre ministre des affaires étrangères qu'il remercie la France d'avoir mis, depuis près de trois ans, l'*Orénoque* à la disposition du Souverain-Pontife, mais que, dans le cas où l'auguste chef de l'Eglise croirait devoir quitter Rome, il recourrait à un autre moyen de gagner d'autres rivages. Grande emotion à Versailles, dans la crainte d'enterpellations à la tribune! M. de Rémusat télégraphie au cardinal Antonelli que le gouvernement va donner pour successeur à M. de Bourgoing un homme qui représente les souvenirs de 1849, l'entervention en faveur du Pape, l'expédition de Rome.

»Appelé chez M. Thiers, M. de Corcelles déclare qu'il ne peut accepter cette mission dans les conditions nouvelles qui sont faites à l'ambassadeur près le Saint Siège; le président de la République le met à l'aise, lui dit que l'ambassadeur près le Saint Siège reprendra l'intégrité de sa situation et toute sa prépondérance, et lui fait un discours dans le genre de ceux qu'il faisait en 1849.

»Avant d'accepter le poste qui lui est offert, M. de Corcelles a cru devoir prendre d'autres précautions. Il a demande par depêche chiffrée, au cardinal Antonelli, s'il serait bien reçu; la réponse a été affirmative et gracieuse.

»M. de Corcelles avant l'acceptation définitive, a voulu se renseigner plus complètement dans les régions les plus hautes et recueillir, de la bouche même du Saint-Père, l'expression de ses sentiments et de ses desirs: il est parti pour Rome, vendredi dernier.

»Tout porte à croire que les paroles de M. Thiers dont il est porteur et les paroles du Pape qu'il entendra le determineront à s'établir au poste qu'il a déjà occupé. On pense aussi que le gouvernement fera bon marché de M. Fournier, et que ce ministre, qui a marqué son passage à Rome par des actes si tristes, sera rappelé.

»Il y a donc ici trois personnes: un homme de cœur, M. de Bourgoing; un pauvre homme, M. Fournier; un etourdi, M. Thiers. Le Président de la Republique provisoire agit sans prévoir les conséquences de ce qu'il fait. Il a pratiquer à Rome une politique de bascule entre le Pape et le royal spoliateur comme il la pratique à Versailles entre la Droite et la Gauche. Cette politique ne réussit jamais. M. Thiers a provoquée à Rome une crise, comme il la provoqué à Versailles; mais, dans la Ville Eternelle, c'est lui qui cède. La très honorable démission de M. de Bourgoing a donné l'éveil; elle nous impose à tous le devoir de suivre de plus près ce qui se passe à Rome.

»Le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siége a félicité M. de Bourgoing de l'acte qui l'honore, et des milliers de cartes de visites, que chacun a tenu à porter lui-même, ont attesté à l'ambassadeur demissionnaire les sentiments de la vraie population romaine.

»POUJOULAT.»



LE METIS.
SAMEDI, 15 MARS, 1873.

L'incorporation.

Comme l'incorporation de Winnipeg a été une des plus brûlantes question de la session qui vient de finir, nous y reviendrons pour relater aussi exactement que possible les faits qui s'y rapportent.

Cette question avait ete agitée dans la presse depuis plusieurs mois. Quelques semaines avant la session, un certain nombre de citoyens de Winnipeg convoquèrent des assemblees pour prendre la chose en considération. Il y eut unanimité sur l'opportunité d'incorporer la ville. Un comité fut nommé pour préparer le bill d'incorporation. Le bill fut introduit à la Chambre et référé au Comité des Bills Privés. Là, il subit plusieurs amendements importants. D'apres le bill primitif, tous les argents provenant des licences octroyées dans la cité, devaient appartenir à la Corporation. Cette disposition fut amendee par le comité de manière à autoriser le Gouvernement Provincial a percevoir la moitie de ces argents. Lorsque cette question fut ensuite discutée en Chambre, le Procureur-General fit remarquer que l'octroi des licences était à peu près la seule source de revenu local de la Province, qui permit d'augmenter la mince subvention d'Ottawa, et qu'il n'était pas juste de forcer le Gouvernement à se déssaisir de ce revenu en faveur de la Corporation.

Les dispositions relatives à la première élection municipale furent aussi considérablement amendées.

Le bill établissait le suffrage universel et ne requérait d'autre qualification des électeurs que trois mois de résidence. Le dernier domestique âgé de 21 ans avait droit de vote comme le plus riche propriétaire. Cette disposition fut amendée par la Chambre.

La disposition qui permettait de taxer toutes les propriétés mobilières et personnelles de même que les immeubles fut aussi amendée, et le droit de taxation restreint aux propriétes immobilières.

La taxe fut réduite à un demi par cent sur les propriétes occupées, et un vingtième par cent sur les propriétés vacantes.

Maintenant, d'après le bill primitif, le Conseil de Ville se trouvait investi de pouvoirs que le Gouvernement ne crut pas devoir lui laisser. Ces pouvoirs lui furent retrancher.

En somme, le bill fut tellement modifié que ceux qui l'avaient préparé le trouvèrent impraticable. Pendant que l'Assemblée Législative amendait ainsi le bill, les principaux partisans de l'incorporation convoquèrent une assemblée pour prendre en considération l'action de la Legislature. L'assemblée eut lieu a 7 heures du soir. Les discours violents ne manquèrent pas. A la fin, il fut résolu d'aller en masse au Parlement et d'intimer à la Chambre les vues de l'assemblée, savoir, que les citoyens demandaient la passation du bill tel que primitivement présenté. Et la foule, au nombre de 200 ou 300 personne, se rendit en effet à la Chambre. L'Assemblée Législative était ajournee depuis environ une heure. Mais le Conseil siégeait encore. Ceux qui etaient à la tête du mouvement demandèrent une entrevue, et furent introduits dans la salle du Conseil. Lorsqu'ils eurent explique l'objet de leur visite, l'Orateur leur dit que lorsque le bill serait transmis au Conseil, les vues des citoyens recevraient toute la considération possible. Et la foule se retira.

Le lendemain, le Conseil Législatif rejeta tous les amendements faits par l'Assemblée Législative, et adopta en bloc le bill primitif. Quant aux licences, le Conseil appropria à la Corporation la moitié des deniers affectée au Gouvernement, et n'accorda au trésor provincial qu'un dixième des argents perçus. Le même jour, une pétition présentée à l'Assemblée Législative, priait cette Chambre de considerer attentivement les vues des citoyens, et faire droit à leurs demandes.

Le Procureur-Général dit qu'il était bien aise de voir qu'on prenait ainsi le seul moyen constitutionnel de saisir la Chambre des griefs qu'on prétendait avoir, et qu'en conséquence, le Gouvernement et la Chambre reconsidèreraient le bill, et auraient les plus grands égards pour les demandes et réclamations des pétitionnaires. Mais la Chambre ne devait rien céder à l'intimida-

Quelques instants après, le bill revenait du Conseil Législatif, amendé comme nous l'avons dit plut haut.

L'Hon. M. Clarke fit remarquer que le Conseil avait agi inconstitutionnellement et outrepassé ses pouvoirs en enlevant au Gouvernement les argents des licences. Tout ce qui concerne la taxation ou le revenu de la Province en général est du ressort exclusif de l'Assemblée Législative, et le Conseil Législatif n'a nullement le droit de modifier en quelque manière que ce soit, aucune disposition affectant le revenu de la Province. Deux ou trois jours auparavant, cette question a eté discutee dans une conference entre le Conseil et la Chambre d'Assemblée, et ce principe a été admis par le Conseil lui-même.

L'Hon. Procureur-Général demande la décision de l'Orateur sur l'action du Conseil Législatif, et sur le bill tel qu'il se trouve actuellement.

L'Orateur declare que l'amendement du Conseil est inconstitutionnel, et que le bill, tel qu'amende, est hors d'ordre.

Telle est l'histoire du bill d'incorporation de Winnipeg dans ses differentes phases.

Pour nous, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, nous aurions désiré beaucoup voir la ville incorporée, et nous regrettons qu'il n'y ait pu avoir entente à ce sujet entre les citoyens et le Gouvernement.

Comme suite de l'excitation causée par le rejet du bill d'incorporation, on peut mentionner deux incidents assez marquants. L'assaut brutal commis sur le Dr. Bird, Orateur de l'Assemblée Législative, dont nous avons parle la semaine dernière; et un certain amusement qui eut lieu dans les rues de Winnipeg, le soir de la prorogation. Cet amusement a consisté à brûler en effigie l'Hon. Donald A. Smith.

Comme autre suite de la même excitation, et des menaces qui en ont résulté, un corps de garde de vingt soldats a stationné au Parlement depuis la prorogation jusqu'à jeudi soir, pour protéger l'établissement.

Les "better terms."

Les Honorables MM. Clarke, Royal et Howard sont partis jeudi pour Ottawa. Ils vont plaider la cause de Manitoba auprès du Gouvernement Fédéral et tâcher d'obtenir des conditions financières meilleures. Nous avons tout lieu de croire que les justes réclamations de la Province seront entendues. Il leur sera facile de démontrer que nos revenus actuels sont absolument insuffisants, et il y a lieu d'esperer que leur mission sera couronnée de succès.

Conseil du Nord-Ouest.

Le Conseil du Nord-Ouest a tenu sa première assemblee Samedi dernier, au Fort Garry. Etaient présents les Honorables MM. M. A Girard, D. A Smith, J. H. Clarke, P. Breland, A. Boyd, J. Dubuc, et A. G. B. Bannatyne.

Un autre assemblée a eu lieu lundi et des mesures de première urgence ont été prises en considération.

Prorogation.

La troisième session du premier Parlement de Manitoba a été prorogée samedi dernier, à 3 heures p.m. On voyait plusieurs groupes de personnes dans la rue principale près de l'édifice Parlementaire. Son Excellence le Lieutenant Gouverneur Morris fut reçu par une salve d'artillerie sous le commandement du Major Taschereau. Une garde d'honneur de 100 hommes d'infanterie sous le Capt. Herchmer attendait Son Excellence près de l'entrée du Parlement. La prorogation eut lieu dans la salle de l'Assemblée Législative qui avait été préparée pour la circonstance. Un grand nombre de personnes étaient réunis autour du Trône, parmi lesquelles on remarquait: Mlle Morris, Son Honneur le Juge McKeaguey et Mme McKeagney, Son Honneur le Juge Bétournay, L'Hon. M. Bannatyne Mme et Mlle Bannatyne, Mme H. J. Clarke, Mme Royal, Mme Dubuc, Les Revds. MM Pinkham, O'Meara, Bryce, Hart, Pritchard, Dr. DeLew, Mme Pinkham, Mme Hart, Mmn Pritchard Mme DeLew, M. et Mme A. M Brown, le Capt. McDonald et sa Dame, Mme Street, le Major Kennedy et sa Dame, le Lt. Col. Osborne Smith, le Major Irvine, le Col. Dennis, le Major Peebles et ses Dlles Mme. St. John, Mme Schultz, le Sherif et Mme Armstrong, Mme Cunningham, Mme Augus McKay, M. et Mme Macauley, Mme Bird, M. et Mme F. J. Clarke, MM. Brokovski, Bell, Luxton, etc.

Son Excellence après avoir sanctionné les bills qui lui furent présentés et en avoir réservé quelques uns, prononça le Discours suivant en anglais et en français.

DISCOURS DU TRONE.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif:
Messieurs de l'Assemblée Législative:

J'éprouve une grande satisfaction à vous annoncer la fin de vos travaux législatifs, et vous remercie du temps et des soins que vous avez donnés avec tant de sollicitude à l'exécution de vosdevoirs publics.

Votre législation a été caractérisée par un caractère pratique des plus éminents, et la session qui va se clore sera mémorable dans l'histoire de notre Province, et prouvera que des sujets anglais, même dans une société aussi neuve que celle-ci dans l'application du Gouvernement responsable, savent en apprécier le prix et en tirer le meilleur parti pour l'avantage du pays.

Les mesures que vous avez adoptées pour rendre plus parfaite la préparation des listes électorales et accorder la franchise politique aux colons dernièrement arrivés sont sages et judicieuses, et prouvent d'une manière péremptoire que les natifs et autres anciens habitants de la Province sont prêts à donner la bienvenue la plus cordiale à l'émigré.

La loi qui permet l'introduction du système municipal, au gré de la population des paroisses ou Cantons, est un pas en avant et devra être une source de bienfaits pour la Province. J'ai la persuasion qu'on s'en prévaudra dans un grand nombre de localités.

La mesure qui établit l'Enrégistrement des Baptêmes, Mariages et Sépultures et la Compilation des Statistiques Vitales me paraissent singulièrement adaptés aux circonstances de ce nouveau pays, fondés qu'ils sont sur un système qui, pendant plus d'un siècle a donné dans la Province de Québec les résultats les plus satisfaisants à toutes les classes et à toutes les dénominations religieuses de cette Province, et dont le fonctionnement est à la fois simple et sûr.

La Loi qui introduit un Mode complet d'Enrégistrement des titres affectant la propriété, est une mesure sage, et a pour base le système en force dans la Province d'Ontario. Comme tous les titres devront à l'avenir emaner de la Couronne, l'Acte pourvoit comme base du Régistre terrier de la Province à la conservation d'un double du titre primitif dans le Bureau d'Enrégistrement dans tous les cas de transfert. Par ce moyen se trouveront constituées les archives de tous les titres affectant la propriété et un Répertoire, le plus complet possible, de tous les titres aux terres.

Ces mesures ainsi que d'autres du même genre produiront, j'en ai confiance, les meilleurs résultats, et vous engageront dans votre Législation à profiter de l'expérience de toutes les autres Provinces de la Puissance, et à adopter de temps à autre telles lois que leur expérience aura fait reconnaître comme utiles avec telles modifications qui pourront les rendre propres aux circonstances particulières de notre jeune pays.

Les lois touchant le mode d'octroyer les licences d'Auberge, la refonte des lois scolaires et les diverses autres mesures que vous avez passées produiront, je l'espère, les meilleurs résultats dans l'intérêt de la population.

Je me réjouis de voir que nous avons l'assurance définitive que le grand projet d'unir l'Atlantique et le Pacifique à travers le territoire canadien est en voie d'exécution à ce point que le Gouvernement de la Puissance a pu conclure le contrat de la construction du Chemin de Fer Pacifique Canadien. L'ouverture de cette grande voie nationale est de nature à produire les meilleurs résultats, et à peupler cette vaste région fertiles du Territoire du Nord-Ouest qui fait partie de la Puissance du Canada.

Je ne puis m'empêcher d'exprimer ma satisfaction d'entrevoir dans un avenir prochain l'ouverture de communications par voie ferrée entre le Fort Garry et le réseau des chemins de fer américains, et entre notre Province et le Lac Supérieur. Ainsi seront brisés les obstacles qui nous ont isoles jusqu'ici, et seront noués les liens d'intérêt entre notre population et celle des anciennes Provinces. Par là se trouve réalisé l'espoir qu'exprimait Notre Souveraine dans son Discours du Trône aux membres du Parlement Impérial au sujet de l'établissement de la Colonie Royale de la Colombie Anglaise.

"J'espère, disait Sa très Gracieuse
" Majesté, que cette nouvelle Colo
" nie sur le Pacifique ne sera qu'un
" pas dans la voie du progrès qui
" fera que mes domaines de l'Amé-
" rique du Nord finiront par se cou-
" vrir sans interruption de l'Atlanti-
" que au Pacifique d'une population
" loyale et industrieuse des sujets de
" la Couronne Anglaise."

Messieurs de l'Assemblée Législative:

Je vous remercie des subsides que vous avez si généreusement votés, et vous félicite de vos efforts pour harmoniser ensemble vos dépenses et le revenu limité que vous avez à votre disposition.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif:
Messieurs de l'Assemblée Législative:

L'Adresse collective que vous m'avez fait l'honneur de me présenter à l'occasion de ma nomination comme Lieutenant-Gouverneur de cette Province et des Territoires du Nord-Ouest me remplit de joie, et je vous remercie cordialement des bons sentiments que vous me manifestez.

Soyez sûrs que je me souviendrai toujours avec plaisir des excellents souhaits que vous m'exprimez, et ce sera le but constant de mes efforts de me rappeler l'allégeance et les obligations de loyauté que je dois à la Couronne en les alliant au respect que je dois aux droits de la population de toutes classes que je suis appelé à gouverneur.

J'ai la confiance que dans toutes les mesures ayant pour but de promouvoir le bien être de notre société, je recevrai votre support cordial. Je vous congédie maintenant de la scène de vos travaux législatifs, assuré que je suis que, de retour dans vos foyers, vous profiterez de votre influence pour promouvoir la Paix, l'Harmonie et le Bon Vouloir parmi toutes les classes de la population, et le progrès de tout ce qui peut avancer la prospérité ou contribuer au bien être du peuple.

L'Orateur du Conseil Législatif déclare ensuite que Son Excellence prorogeait la Législature de Manitoba jusqu'au 10 Juin prochain.

Puis Son Excellence reprit avec sa suite le chemin du Fort Garry.

Legislature de Manitoba.

1ER. PARLEMENT 3ÈME SESSION.

Mardi, 18 Février, 1873.

SEANCE DU SOIR.

L'Orateur prend le fauteuil à 7.30 heures.

M. Sutherland présente une pétition du Consistoire de la Congregation Presbyterienne de Manitoba, en rapport avec l'Église presbytérienne du Canada, demandant un acte pour limiter l'octroi de licence d'auberges.

La Chambre se forme de nouveau en Comité général sur le bill concernant l'arrestation et emprisonnement des débiteurs, M. Spence au fauteuil. Le bill est adopté avec quelques amendements.

Le Bill de l'Hon. M. Dubuc pour autoriser les débiteurs à faire des offres réelles en certains cas subit sa troisième lecture.

M. McTavish introduit un bill pour incorporer le Collége de Manitoba.

Aussi un bill pour incorporer l'Ecolé des Dames de Winnipeg.

L'Hon M. Clarke introduit les bills suivants:

"Acte concernant les licences."

"Acte concernant l'étude et la pratique de la loi dans Manitoba."

"Acte pour imposer une taxe sur les terres incultes.

L'Hon. M. Howard introduit un bill concernant les Division électorales.

L'Hon. M. Royal introduit les bills suivants:

"Acte pour amender l'Acte des Ecoles."

"Acte pour amender l'Acte concernant l'enregistrement des Terres."

L'Hon. M. Girard introduit un bill pour venir en aide aux vendeurs d'immeubles en certains cas.

La Chambre se forme de nouveau en Comité général sur le bill concernant les Municipalités, M. Sutherland au fauteuil.

Le bill est adopté avec quelques amendements.

Et la Chambre s'ajourne.

Mercredi, 19 Février 1873.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

L'Hon. M. Royal présente une pétition des RR. PP. Oblats demandant un acte d'incorporation

L'Hon. M. Clarke, du Comité nommé pour préparer une adress de félicitation au Gouverneur-Général rapporte l'adresse telle qu'adoptée et preparée parle Comité.

L'Hon. M. Howard du Comité nommé pour preparer une adresse au Lieutenant-Gouverneur de cette Province, rapporte l'adresse tell qu'adoptée et préparée par le Comité.

Sur proposition de l'Hon. M. Clarke, la Chambre se forme en Comité géneral sur le bill pour imposer une taxe sur les terres incultes, M. McKay au fauteuil.

Le bill est adopté avec quelques amendements.

Sur proposition de l Hon. M. Dubuc la Chambre se forme en Comité général sur le bill pour permettre aux administrateurs de disposer plus avantageusement des biens entre leurs mains, M. Bunn au fauteuil.

Le bill est adopté avec quelques amendements.

A six heures la Chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR.

L'Orateur prend le fauteuil à 7.30 heures.

La Chambre se forme en Comité général sur le bill pour amender l'Acte pour la prevention des feux de prairie, M. Bunn au fauteuil.

Le bill est adopté.

Les bills suivants sont introduits:

L'Hon. M. Clarke: "Acte pour incorporer la Ville de Winnipeg."

L'Hon. M. Royal: "Acte pour incorporer les RR. PP. Oblats."

L'Acte pour imposer une taxe sur les terres incultes subit sa 3ème lecture.

La Chambre se forme en Comité general sur le bill pourvoyant à la tenue par des Syndics de terre appartenant aux Congrégations protestantes, M. Hay au fauteuil.

Le Bill est adopté.

Les bills suivants sont référés au Comité des Bills Privés.

"Acte pour incorporer le Collége de Manitoba."

"Acte pour incorporer l'Ecole des Dames de Winnipeg."

Et la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 20 Février, 1873.

L'Orateux prend le fauteuil à 3 heures.

L'Hon. M. Royal présente une pétition des RR. SS. de la Charité de St. Boniface demandant que le Gouvernement leur vienne en aide.

Une pétition est présentée de la part de M. Dunlop exposant qu'il a pris soins des malades l'été dernier lorsqu'il n'y avait pas d'hopital, et demandant de l'aide.

M. Sutherland demande au Gouvernement s'il a l'intention de publier un détail des Comptes Publics pour l'usage des membres et du Public.

L'Hon. M. Howard répond que la chose est du ressort du Comité des Comptes Publics.

M. McKay demande au Gouvernement ce qu'il entend faire au sujet de la Pétition des habitants du Lac Manitoba contre l'octroi de la licence accordée à Paul de Laronde, pour la vente en détail des boissons enivrantes.

L'Hon. M. Clarke répond que Paul de Laronde a obtenu sa licence régulièrement, et que le Gouvernement ne peut la lui retirer.

L'Hon. M. Clarke propose qu'aucun bill privé ne soit reçu après Lundi prochain 24 courant.—Adopté.

Sur proposition de l'Hon. M. Royal la Chambre se forme de nouveau en Comité général sur l'Acte pourvoyant à la tenue par des Syndics de terres appartenant à des Congrégations religieuses protestantes, M. Spence au fauteuil.

Le bill est amendé, adopté et subit sa 3ème lecture.

Sur proposition de l'Hon. M. Dubuc la Chambre se forme de nouveau en Comité général sur l'Acte pour permettre aux administrateurs de disposer plus avantageusement des propriétés entre leurs mains, M. Bunn au fauteuil.

Le bill est amendé, adopté, et subit sa 3ème lecture.

Sur proposition de l'Hon. M. Boyd la Chambre se forme de nouveau en Comité général sur le bill pour amender l'Acte pour la prévention des feux de prairie, M. Sutherland au fauteuil.

Le bill est amendé, adopté, et subit sa 3ème lecture.

Et la Chambre s'ajourne.

Liste des Bills.

Les bills suivant ont été passés pendant la session et sanctionnés ou réservés par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

SANCTIONNES.

1.—Acte pour continuer la Législature de Manitoba dans le cas de décès du Souverain.

2.—Acte pour définir les Privilèges, Immunités et Pouvoirs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, et pour donner une protection sommaire aux personnes employées à la publication des documents sessionnels.

3.—Acte pour assermenter les témoins dans certains cas pour les fins du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

4.—Acte pour amender l'Acte Chap. 3, 35 Vict. des Statuts de Manitoba pour établir une Cour du Banc de la Reine.

5.—Acte concernant les serments d'office des Juges et autres matières.

6.—Acte pour établir une Cour de Comté dans la Province de Manitoba, et pour d'autres fins.

7.—Acte concernant les affidavit pris en dehors de la Province pour y servir et pour d'autres fins.

8.—Acte pour diviser le Comté de Marquette pour les fins judiciaires et d'Enrégistrement.

9.—Acte pour amender l'Acte concernant l'Inscription des Electeurs.

10.—Acte pour amender l'Acte pour régler les Divisions Electorales.

11.—Acte pour établir un fonds consolidé de Revenu pour la Province de Manitoba.

12.—Acte concernant la publication d'une *Gazette officielle*

13.—Acte concernant les Régistres de Baptêmes, Mariages et Sépultures et des Statistiques Vitales en la Province de Manitoba.

14.—Acte pour pourvoir à la nomination de Notaires Publics.

15.—Acte pour permettre aux Eglises de posséder des biens par des Syndics.

16.—Acte pour permettre aux administrateurs de disposer plus avantageusement des propriétés entre leurs mains.

17.—Acte pour autoriser les Debiteurs à faire des offres réelles en certains cas.

18.—Acte pour amender l'Acte concernant l'Enrégistrement des titres, et pour introduire un meilleur système d'Enrégistrement.

19.—Acte concernant l'arrestation et l'emprisonnement pour dette.

20.—Acte pour amender l'Acte concernant les Sociétés d'Agriculture et d'Arboriculture.

21.—Acte pourvoyant à la tenue d'Enquête sur des affaires publiques.

22.—Acte pour amender l'Acte pour établir un système d'Instruction Publique dans cette Province.

23.—Acte pour venir en aide aux acheteurs d'immeubles en certains cas.

24.—Acte concernant les Municipalités.

25.—Acte pour amender l'Acte relatif à la circulation sur les grands Chemins.

26.—Acte pour obliger d'indiquer suffisamment les ouvertures dans la glace sur la Rivière Rouge et l'Assiniboine.

27.—Acte pour encourager la plantation des arbres.

28.—Acte pour la protection des moutons.

29.—Acte concernant les licences.

30.—Acte concernant les animaux errant en liberté.

31.—Acte pour établir un Privilége en faveur des ouvriers, machinistes et autres.

32.—Acte pour incorporer le Bureau de Commerce de Winnipeg.

33.—Acte pour incorporer le Collége de Manitoba.

34.—Acte pour incorporer l'Ecole des Dames de Winnipeg.

35.—Acte pour incorporer les Révérends Pères Oblats.

36.—Acte pour incorporer la Compagnie de transport des passagers et marchandises de la Cité de Winnipeg.

37.—Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie de Brique et de Poterie de Manitoba

38.—Acte pour incorporer la Compagnie de gaz de Manitoba.

39.—Acte pour incorporer la Compagnie de manufacture de laine de Manitoba.

40.—Acte pour amender l'Acte pour Incorporer la Compagnie d'Aqueduc de Winnipeg.

41.—Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service civil de cette Province.

BILLS RESERVES.

Acte concernant l'Etude et la Pratique de la Loi.

Acte pour amender l'Acte pour la prévention des feux de prairies.

Acte pour imposer une taxe sur les terres incultes.

Acte concernant les aubains.

Acte pour protéger l'octroi de terre fait aux Métis.

Acte pour incorporer la Compagnie de Chemin de Fer Oriental de Manitoba.

Estimés pour la Province de Manitoba pour l'annee finissant le 31 Décembre 1873.

1.—DÉPENSES LÉGISLATIVES.		
Assemblée Législative :—		
24 Membres à $300..	$7,200 00	
Route	100 00	
Orateur	800 00	
Greffier	700 00	
Sergent d'armes	100 00	
Messager	50 00	
Depenses incidentes.	800 00	
		$9,750 00
Conseil Législatif :—		
7 Membres à $300....	$2,100 00	
Route	35 00	
Orateur	500 00	
Greffier	700 00	
Huisser	80 00	
Dépenses incidentes.	300 00	
		3,715 00
2.—GOUVERNEMENT CIVIL :		
Président du Conseil Exécutif	$ 800 00	
Procureur-Général	2,000 00	
Trésorier Provincial.	2,000 00	
Secrétaire "	2,000 00	
Ministre des T. P.	2,000 00	
Greffier du Con. Ex..	1,000 00	
Secretaire Privé du Lieut-Gouverneur.	1,000 00	
Greffier du Tre. Prov.	1,200 00	
Greffier du Sec. "	1,000 00	
Surintend't des T.P..	900 00	
Messager	450 00	
" du Lieut.-Gouverneur	450 00	
Gardien de bâtisses.	400 00	
Dépenses incidentes.	2,500 00	
		17,700 00
3.—Bâtisses du Gouvernement et Maison du Gouvernement..		4,000 00
4.—Administration de la Justice.		9,000 00
5.—Chemins et Ponts		5,000 00
6.—Police		4,000 00
7.—Education		7,000 00
8.—Agriculture		1,500 00
9.—Impressions		6,000 00
10.—Diverses		4,000 00
11.—Charités		1,000 00
		$72,665 00

Departs.

Par la diligence de dimanche dernier, l'Hon. M. Girard.

Par celle de mardi, l'Hon. M. Bannatyne, l'Hon Dr. Bird, et M. Angus McKay, M.P.P.

Retour.

L'Hon. M. Christie, membre du Conseil du Nord-Ouest, parti l'automne dernier pour un voyage dans le Nord est revenu jeudi dernier de sa longue pérégrination. Il a visité les principaux postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'à la Rivière McKenzie, et a voyage sans interruption, avec des chiens, depuis son départ.

Il a apporté une malle du Nord.

— L'Hon. M. Boyd a été assermenté comme Ministre de l'Education, pour assister le Gouvernement pendant l'absence des trois ministre délégués à Ottawa.

Assemblee a Ste. Anne de la Pointe de Chene.

A une assemblee publique tenue le 23 fevrier 1873, Charles Nolin, Ecr., a été nommé président, et T. Paré, Ecr., secretaire.

A cette assemblée les résolutions qui suivent furent proposees et adoptees à l'unanimite :

1o. La question des terres étant une question vitale pour la population canadienne-française de ce pays, il est de la plus haute importance que ce département soit entre les mains d'hommes qui aient la confiance du peuple. Or parmi ceux qui ont été nommés par le Gouvernement de la Puissance au bureau des Terres, M. LaRivière dans l'exercise de sa charge a gagné l'estime et la confiance du peuple et en particulier des habitants de Ste. Anne de la Pointe de Chêne.

2o. Les habitants de Ste. Anne de la Pointe de Chêne ont appris cependant avec peine et étonnement que ce Monsieur avait été suspendu de ses fonctions par M. McMicken. Cet acte leur est d'autant plus pénible et leur parait d'autant moins justifiable que M. LaRivière a exercé son emploi à la satisfaction de la population et qu'il est le seul employé français pour un département qui a à traiter avec une population dont plus de la moitié est française.

3o. Pour les raisons ci-dessus mentionnées les habitants de Ste. Anne de la Pointe de Chêne réunis en assemblée publique protestent contre la conduite de M. McMicken envers M. LaRivière, qui a notre confiance et que nous verrions avec satisfaction à la tête du département des Terres.

4o. Que John H. McTavish, Ecr., notre représentant soit prié de faire valoir auprès de l'autorité compétente l'expression de nos désirs et de nos vœux, d'appuyer de son influence notre protestation et notre demande et de s'unir à nous pour que justice soit rendue à M. LaRivière.

5o. Que le secrétaire de cette assemblée soit chargé de communiquer les présentes résolutions à John H. McTavish, Ecr., avec prière pour ce Monsieur d'agir en conséquence.

6o. Il est aussi résolu que le rapport de la présente assemblée soit publié dans *Le Métis*.

CHS. NOLIN,
Président.
T. PARÉ,
Secrétaire.

Incendie a St. Boniface.

Dans la nuit de lundi dernier, vers 11 heures et demie, le feu se declara tout à coup dans l'une des dependances de l'Archevêché. Les cloches de la Cathédrale sonnèrent le tocsin, et en quelques instants un grand nombre de personnes se trouvaient sur le lieu de l'incendie. La violence du vent était telle que, malgré tous les efforts, on craignit quelque temps que toutes les écuries et les étables, ainsi que les autres dependances de l'Archevêche et des Sœurs de la Charité, ne devinssent la proie des flammes. On parvint heureusement à protéger les bâtisses voisines en les couvrant de neige et à localiser ainsi l'incendie.

La perte consiste en un batiment de 50 à 60 pieds de long, dont une partie servait de boulangerie et l'autre de hangard. Outre l'assortiment de la boulangerie, on évalue à $500 la quantité de fleur qui se trouvait dans la bâtisse. Rien n'a pu être sauvé.

On ignore quelle a pu être la cause du feu. La perte est estimée à $1500, sans parler des inconvenients qu'il y a d'être privé subitement des avantages qu'offre un établissement de ce genre, quand on a à fournir tous les jours le pain à 200 personnes.

Mgr. l'Archevêque plein de reconnaissance pour toutes les personnes qui ont bien voulu prêter leurs secours dans cette pénible circonstance a envoyé son Secrétaire remercier particulièrement de sa part MM. les officiers et les soldats de la Garnison.

Nous apprenons avec grand plaisir que M. McTavish de l'Hon. Compagnie de la Baie d'Hudson, a généreusement fait offrir tout de suite à Sa Grâce l'usage de son four et lui a fait présent de dix sacs de fleur. M Monchamp, de Winnipeg, a aussi, avec sa generosité habituelle, envoyé aux Sœurs de la Charite toute une fournée de 60 pains qu'il avait commandee.—Honneur à eux!

NOUVELLES LOCALES.

— Le Rev. M. Proulx remplace le Rev M. Ritchot à St. Norbert.

— Plusieurs charges de fret sont arrivées de Moorehead au commencement de cette semaine.

— Nous avons du doux temps depuis quelques jours, et la neige commence à fondre.

— La section depuis le Lac Supérieur jusqu'au Fort Garry devra être terminee avant le 31 décembre 1876.

— Par la déligence de ce matin sont arrives MM. Daoust et Chartraud, de St. Timothée, Montréal.

— D'après le contrat du chemin de Fer du Pacifique Canadien l'embranchement qui doit se faire d'ici à Pembina devra être complète avant le 31 décembre 1874

— Il est rumeur du départ du Lieutenant-Gouverneur Morris pour Ottawa, et en son absence la Province serait administree par l'Hon. Juge McKeagney.

— On dit que la force de Police Provinciale va être réduite à sept hommes, et que les Stations du Portage, St. Norbert et de la Pointe de Chêne vont être retranchées.

— Il est arrivé il y a deux semaines une malle du Nord, contenant un grand nombre de lettres de St. Albert, de l'Isle à la Crosse, du Lac Labiche et des autres principaux postes du Nord.

— Les citoyens de Winnipeg ont résolu de s'incorporer en vertu de l'Acte Municipal. Une assemblee à cet effet a eu lieu lundi, et un comite a ete nommé pour prendre les mesures necessaires.

— Deux magnifiques gravures encadrées représentant l'enfance douloureuse de Jésus, et l'enfance douloureuse de Marie, mises en loterie au Couvent, ont été tirées mardi dernier et gagnées par Madame Dubuc.

— La diligence de jeudi dernier nous a apporte une malle canadienne. Nous n'en avions pas eu depuis dix jours. Ce retard est dû à ce que la tempête de neige qui a sévi ces jours derniers dans le Minnesota a complètement arrêté la circulation des chars sur les differentes lignes de chemin de fer.

NOUVELLES CANADIENNES.

— L'Hon M. Tupper a été assermente comme Ministre des Douanes.

— L'Hon. M Cheauveau ex-Premier de Québec, a été nommé President du Sénat.

— Sir Francis Hinks a accepté la position de Président de la Banque de la Cité, de Montréal.

— L'Hon. M. Tilley a été assermente comme Ministre des Finances à Ottawa, en remplacement de Sir Francis Hinks qui a résigne.

— Les dernières nouvelles de Sir George E. Cartier annoncent qu'il est mieux, et qu'il reviendra prendre son siege au commencement d'avril.

— Les habitants de l'Isle du Prince-Edouard veulent entrer dans la Confédération. Ils ont envoyé à Ottawa deux delegues, les Hon. MM. Haythorn et Laird, pour négocier les conditions de leur annexion à la Puissance.

— Les Bureaux du Secrétaire d'Etat et du Secrétaire pour les Provinces doivent être réunis en un seul Departement, et un autre Bureau doit être créé qui sera appelé Departement du Revenu de l'Intérieur. Il aura sous son contrôle les Terres, les Sauvages etc.

— Les journaux annoncent que l'Hon. M. Ouimet sera fait Premier Ministre de Québec en remplacement de M. Chauveau, et les nouveaux Ministres seront l'Hon. J. J. Ross, Président du Conseil, le Dr. Fortin Commissaire des Terres de la Couronne et M. J. A. Chapleau, Solliciteur-Général.

DECES.

ASHDOWN.—A Winnipeg, Mercredi, 12 courant, Elizabeth, epouse bien-aimée de James H. Ashdown, à l'âge de 17 ans et 4 mois.



PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Defenseur de la Foi, etc., etc., etc.

(Signé,) ALEXANDER MORRIS.

ATTENDU que par et en vertu de la 5e Section du Chapitre 6 des Statuts de Manitoba, passée dans la 35ème annee de notre Règne, intitulé : "Un Acte pour l'Enrégistrement des Voteurs," il y est pourvu entr'autres choses que le Shérif et les Juges de Paix que, suivant les dispositions du dit Acte et ses amendements, il est autorisée à s'associer, dans le but de faire une Liste des personnes autorisees par la loi à voter à aucune election de cette Province, devra, a certain jour et en certain lieu dans chaque Comté, à être nommé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, s'assembler pour faire telle Liste ; et Attendu, qu'à un Conseil tenu à la Maison du Gouvernement, à Fort Garry, aux jour et date ci-dessous il a ete ordonné que le dit Shérif et les dits Juges de Paix devront s'assembler dans chaque Comte à la date et aux endroits ci-après designes pour ce but, et proceder avec le moins de delai possible à remplir les devoirs qui leur sont prescrits par le dit Acte :

C'est pourquoi, par les présentes, nous publions, proclamons, et faisons savoir à tous Nos aimes sujets, les habitants de cette Province, et a toutes autres personnes interessees, que l'epoque et les lieux fixes pour telles assemblees par le Gouverneur en Conseil en conformité aux dispositions du dit Acte sont comme suit, savoir :

COMTE DE LISGAR—A ou près des Rapides le 20 Mars.

COMTE DE MARQUETTE—Le 25 Mars, à ou pres la maison d'école, Poplar Point.

COMTE DE PROVENCHER—Le 2 Avril, à ou pres Bureau d'Enrégistrement.

WINNIPEG ET ST. JOHN—Le 8 Avril, au Palais de Justice.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos presentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le le Grand Sceau de Manitoba. Temoin l'Honorable ALEXANDRE MORRIS, Lieutenant-Gouverneur deNotre dite Province de Manitoba, en notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce 13ieme jour de Mars, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante treize, dans la Trente-sixieme annee de Notre Regne.

(Par ordre,) JOSEPH ROYAL,
Secretaire Provincial.

AVIS PUBLIC est par les présentes donne, qu'en conformité à la Proclamation ci-dessus et aux Lois à cet effet, je, soussigne, Sherif de Manitoba, me trouverai, avec les Juges de Paix adjoints, aux jours et aux endroits mentionnées dans la Proclamation ci-dessus, entre dix heures et midi (10 à 12) de l'avant midi pour faire la liste des personnes autorisees à voter à aucune des élections Parlementaires de la Province.

EDWARD ARMSTRONG,
Sherif de Manitoba.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE.
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,
HUILE DE CHARBON,
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
&c., &c, &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.
Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecols.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAHIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

DOCTEUR TURVER.

Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU : A LA PHARMACIE APPELÉE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES D'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montreal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, 1, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W F. ALLOWAY prend ia liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc. 1871. 1a.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,
MOISSONNEURS AVEC RATEAU,
RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Reparations faites sous le plus court delai et du mieux possible.

Winnipeg. 4 Juin, 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de premiere qualite, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nomme le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'equiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DE

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montreal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg. aa.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marche qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.



Chemin de fer Great Western DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur ronte de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le materiel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention speciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Executeurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du METIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriete, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique

DU "METIS."

On trouvera au bureau du *Metis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'étage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES

LIVRES,
BROCHURES.

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871